

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 28 /2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 août 2024

OBJET : avenant au bail commercial

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 11-2019 l'autorisant à donner à bail commercial un bien immobilier communal cadastré AB 99 comprenant un restaurant au rez-de-chaussée et un logement à l'étage à compter du 1^{er} avril 2019 à la société VITTELREST.

Le conseil municipal, dans sa délibération 30-2021 au 5 octobre 2021, a accepté la cession du fonds de commerce et du droit à bail de la société VITTELREST à Baptiste FERNANDEZ, l'Echanson cave culinaire.

Suite à la déclaration préalable DP 0692572400021 pour le changement de destination de l'étage en salle de restauration et l'autorisation de travaux AT 0692572400001, l'ensemble immobilier cadastré AB 99 sera dorénavant à usage commercial.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 1 344.42 € HT auquel s'ajoute la TVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant au bail commercial à intervenir avec la société L'Echanson Cave culinaire pour la transformation de l'ensemble du bâtiment pour un usage commercial à compter du 1^{er} octobre 2024

PRECISE que le montant du loyer mensuel est fixé à 1 344.42 € HT auquel s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur pour l'ensemble du bâtiment.

PERRIN Jean-Charles,

Maire



ARNAUD Alain,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Alain Arnaud, Secretary of the meeting.

Date de télétransmission en préfecture : 05/09/2024

Date de publication sur le site Internet : 05/09/2024